

A cette conférence, qui eut lieu à Ottawa en septembre, les premiers ministres ne purent se mettre d'accord sur aucun des 12 points à l'ordre du jour, soit: rapatriement et amendement de la Constitution, préambule, péréquation, Charte des droits, réforme du Sénat, réforme de la Cour suprême, pêcheries, ressources aux larges des côtes, ressources naturelles, pouvoirs économiques, communications et droit de la famille.

Devant cet échec, le gouvernement fédéral décida d'agir unilatéralement et, le 6 octobre, M. Chrétien déposait, à la Chambre des communes, un projet d'adresse commune à la Reine pour rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le débat en Chambre prit fin le 24 octobre et le gouvernement confia à un comité mixte de la Chambre et du Sénat le mandat d'examiner son projet. Le comité, composé de 25 membres de tous les partis, entendit les groupes intéressés et termina ses audiences en février 1981.

Entre temps, les provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, décidèrent de manifester leur opposition au projet fédéral en allant devant les tribunaux. Le 3 février, la Cour d'appel du Manitoba rendait son jugement et déclarait que le gouvernement fédéral n'avait pas besoin de l'accord des provinces pour modifier la Constitution. Le 30 mars, celle de Terre-Neuve déclarait que le projet était non constitutionnel, tandis que le 15 avril celle du Québec se prononçait pour la constitutionnalité du projet.

Le 16 avril, les provinces proposèrent le rapatriement de la Constitution sans la Charte des droits, ce que refusa le gouvernement fédéral.

Après quelques modifications mineures, touchant les droits des femmes et des autochtones ainsi que la propriété des ressources naturelles, le projet était de nouveau présenté devant les Communes.

Les conservateurs organisèrent un "filibuster" afin de faire encore plus pression sur le gouvernement qui, lui, tentait de mettre un terme au débat. Au même moment, la Cour d'appel de Terre-Neuve se prononçait unanimement en faveur des provinces.

Le gouvernement fédéral prit alors la décision d'en référer à la Cour suprême du Canada, non sans, auparavant, avoir conclu un accord avec les partis d'opposition: après le jugement de la Cour suprême un débat final de deux jours aurait lieu dans les deux chambres du Parlement sur le projet de résolution.

Autres réactions d'hommes politiques à la décision de la Cour suprême

. M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, chargé du dossier constitutionnel. — Maintenant qu'il est assuré de la légalité de son projet, le gouvernement fédéral compte aller de l'avant, a affirmé le Ministre peu de temps après que la Cour eût rendu son jugement. C'est une victoire pour le gouvernement fédéral qui permet de terminer la première étape de la réforme constitutionnelle, affirme M. Chrétien. Plus tard, en conférence de presse, le Ministre a confirmé l'intention du gouvernement de presser les Communes et le Sénat d'adopter le projet de résolution le plus tôt possible. "Le Canada pourra enfin sortir de l'impasse constitutionnelle qui le paralyse depuis 54 ans et les Canadiens verront enfin leurs droits garantis par une charte", a déclaré M. Chrétien. Rappelant qu'un règlement rapide de la question constitutionnelle permettra de se pencher sur les questions économiques et énergétiques, M. Chrétien a lancé un appel aux dirigeants politiques du pays, leur demandant de respecter la décision de la Cour. M. Chrétien, cependant, ne ferme pas la porte aux négociations avec les provinces.

. M. Joe Clark, chef du Parti progressiste conservateur et chef de l'Opposition aux Communes. — Même s'il s'engage à respecter l'entente limitant à deux jours le débat au Parlement sur le rapatriement, M. Clark déclare qu'il utilisera tous les moyens à sa disposition pour combattre le projet du gouvernement. Selon M. Clark, l'aspect le plus important du jugement est l'acceptation par les juges de l'existence de conventions constitutionnelles. "La Cour suprême a décidé...que la résolution du gouvernement fédéral viole les traditions constitutionnelles du Canada. Dans les circonstances, essayer d'aller de l'avant avec la résolution de M. Trudeau serait destructif pour le pays."

. Réaction de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. — Les dirigeants de ces deux provinces se sont déclarés heureux de la décision de la Cour suprême déclarant que l'aspect légal du projet passait avant tous les autres. En l'absence du premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, le solliciteur général, M. Roy McMurtry, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Tom Wells, ont enjoint les huit provinces dissidentes à respecter la décision de la Cour suprême.

Pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, cette décision de la Cour représente aussi une victoire claire pour le Canada et les Canadiens; les provinces devraient l'accepter et permettre au gouvernement fédéral de procéder rapidement au rapatriement de la Constitution. La Cour a reconnu, a déclaré M. Hatfield, que le Parlement du Canada représentait tous les Canadiens et que, dès lors, il pouvait légalement, procéder à la réforme de notre constitution.

. M. René Lévesque, premier ministre du Québec. — "La Cour suprême vient de nous fournir des armes plus puissantes que jamais pour tâcher, jusqu'au bout, de faire échouer la réforme constitutionnelle fédérale", a déclaré M. Lévesque, ajoutant que le Québec mettrait en oeuvre tous les moyens légitimes pour bloquer le projet fédéral. M. Lévesque a décidé de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec une motion d'opposition au projet du gouvernement fédéral, dans laquelle l'Assemblée réclame que le gouvernement fédéral renonce à sa démarche unilatérale, s'oppose à tout geste pouvant porter atteinte à ses droits et affecter ses pouvoirs sans son consentement, et demande, au gouvernement fédéral et à ceux des provinces, la reprise sans délai des négociations, dans le respect des principes et des conventions devant régir les modifications du régime fédéral.

. M. Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan. — Qualifiant la décision de la Cour suprême de victoire pour les provinces, M. Blakeney a lancé un appel au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux pour qu'ils retournent à la table des négociations afin de régler leur différend. M. Blakeney pense que le gouvernement fédéral, après ré-examen décidera "qu'il est déraisonnable d'aller de l'avant avec le projet".

Commentaires de quelques journalistes

. Gilles Paquin, La Presse. — Loin d'être résolu, le débat constitutionnel reprendra de plus belle aux Communes d'ici quelques semaines, alors que l'Opposition continuera de faire écho aux objections des provinces.

. Michel Gratton, Le Droit. — Le jugement donne des arguments que les deux parties peuvent utiliser à leur guise pour ou contre le projet et il ne fait que relancer le débat.

. Charles Lynch, The Ottawa Citizen. — M. Lynch croit qu'une action unilatérale est le seul moyen de rapatrier la Constitution et il espère que la résolution du gouvernement, y compris la Charte des droits, sera bientôt enchâssée dans la loi canadienne et ratifiée, pour la dernière fois, par le Parlement britannique. M. Lynch pense que c'est la dernière chance d'ici la fin du siècle de rapatrier la Constitution car, si le premier ministre Trudeau échouait, aucun premier ministre n'essaierait à nouveau.